



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Session Ordinaire du **14 DECEMBRE 2021**

Délibération affichée
Le **21 DEC. 2021**

Effectif du Conseil : **33**
Présents : **22**
Absents et Excusé(es) : **08**
Procuration(s) : **03**

N° d'ordre : **75/2021**

Domaine d'intervention : **7.5/Subvention urbanisme**

L'an deux mil vingt et un et le Mardi quatorze du mois de Décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du huit Décembre, s'est réuni dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2021.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - Mme MONGÉ Dunia, **Conseiller Municipal**.

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - M. TABAR Patrice ; - M. PERAIN Franck ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. PROCIDA Robert - Mme GAUTHIEROT Franciane, **Conseillers Municipaux**.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme RENE-GABRIELLE Murielle, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE DEMATERIALISATION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADs).

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe



EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe qu'en vertu de l'article L.423-3 du Code de l'Urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62, que toutes les communes devront, à partir du 1er janvier 2022, être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADs.

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, répondent aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action Publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Monsieur le Maire informe aussi qu'à cet effet, la Ville de Basse-Terre a élargé le 25 octobre 2021, à l'appel à projet de l'Etat « Transition Numérique » et a obtenu une subvention de 16 830 €. Le coût total de cette opération prévue pour janvier 2022 est de 32 093 € selon les modalités ci-après :

Tableau prévisionnel des dépenses

<u>Postes de dépenses</u>	<u>Montants HT €</u>
Licence GNAU périmètre d'usage	6 400
Prestations de développement et formation	10 815
Hébergement	2 190
Maintenance annuelle	1 300
3 ordinateurs	3 075
Kiosk Affichage scan	8 313
TOTAL	32 093

Plan de financement prévisionnel

<u>Financeurs</u>	<u>Montants HT €</u>
ETAT	16 830
Ville de Basse-Terre	15 263
TOTAL	32 093

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le courrier de notification en date 07 octobre 2021
APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE
SOIT 25 VOIX DONT 3 PROCURATIONS
(Mme RODES Brigitte ; - Mme PAISELEY Yanetti ; - Mme MONGE Dunia)

ARTICLE 1 : D'AUTORISER LE PROJET DE DEMATERIALISATION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADs) conformément à l'exposé des motifs et aux modalités ci-après :

Tableau prévisionnel des dépenses

<u>Postes de dépenses</u>	<u>Montants HT €</u>
Licence GNAU périmètre d'usage	6 400
Prestations de développement et formation	10 815
Hébergement	2 190
Maintenance annuelle	1 300
3 ordinateurs	3 075
Kiosk Affichage scan	8 313
TOTAL	32 093

Plan de financement prévisionnel

<u>Financeurs</u>	<u>Montants HT €</u>
ETAT	16 830
Ville de Basse-Terre	15 263
TOTAL	32 093

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rattachant à ce projet.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le **21 DEC. 2021**
L'affichage et/ou la publication le
Et/ou la notification le **21 DEC. 2021**
Fait à Basse-Terre le
Le Maire



André ATALLAH

Basse-Terre le **16 DEC. 2021**
Le Maire
André ATALLAH



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe